

Consultation PNACC 3 – Cahier d’acteur PARN

Gestion des risques naturels en montagne et adaptation au changement climatique

Le PARN : une association d’interface Science-Société pour la gestion intégrée des risques naturels en montagne

Structure d’interface science-société créée en 1988, le Pôle Alpin Risques Naturels - PARN - rassemble 9 organismes membres ayant des activités d’études et de recherche sur les risques naturels en montagne, à l’échelle du massif alpin.

Membres du PARN :



Par l’animation de son réseau « Science-Décision-Action », le PARN associe un vivier de scientifiques et les acteurs alpins de la gestion des risques à travers deux objectifs :

- Rassembler la communauté des risques en montagne afin d’améliorer la gestion intégrée des risques naturels à l’échelle des bassins de vie et de risques ;
- Favoriser le développement d’outils scientifiques et techniques performants et les mettre à disposition des pouvoirs publics et des services opérationnels.

Cela se traduit en particulier par l’appui à l’émergence et l’accompagnement de territoires porteurs de démarche de **gestion intégrée des risques naturels**, approche globale des risques à l’échelle d’un territoire consistant à penser et à agir en réseau, afin permettre de prendre des décisions et d’agir malgré les incertitudes : les TAGIRN, *Territoires Alpains de Gestion Intégrée des Risques Naturels*.

A travers ses actions d’accompagnement des TAGIRN, de coordination de projets partenariaux, d’animation de réseaux et de capitalisation des connaissances et bonnes pratiques de prévention des risques et d’adaptation au changement climatique, le PARN accompagne depuis 30 ans les transformations et contribue à développer les liens entre connaissance scientifique et technique et décision et action publique sur le massif alpin.

Dans un monde qui se réchauffe, les Alpes sont en première ligne. La hausse des températures a déjà des impacts réels visibles, notamment sur les aléas naturels plus nombreux et intenses. Dans ce contexte, le PARN accompagne la transition des territoires et œuvre pour un décloisonnement des risques. Le changement attendu pour faire face aux enjeux des prochaines décennies est global et intégré. La transition de nos territoires de montagne s’exprime, entre autres, dans la transformation des pratiques touristiques, l’éducation, l’emploi, l’urbanisme, l’agriculture, etc. Les risques naturels, par leur recrudescence, se placent comme une variable centrale dans la construction de nos stratégies de transition. Au-delà d’une contrainte, il s’agit d’une source d’activité et d’opportunité de transformer le récit de nos territoires : transformer les pratiques touristiques, responsabiliser et accompagner le territoire pour qu’il soit plus résilient face aux crises à venir. Mobiliser les sciences humaines et sociales contribue à élargir notre scope aux acteurs sectoriels de la gestion de l’eau, de la forêt, du tourisme, et acteurs sociaux-professionnels de la montagne. Ainsi, le rôle du PARN est d’anticiper cette nécessaire évolution qui se traduit déjà par de nouvelles modalités d’accompagnement et d’appui, en co-construction avec les territoires.

Exemples d'actions récentes

Le PARN est partenaire contributeur du « parcours d'adaptation au changement climatique » proposé aux collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes, piloté par les partenaires régionaux (ADEME, DREAL, Agence de l'Eau RMC, OFB, CEREMA, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement et Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours de 16 partenaires dont Météo France), présenté lors de la journée régionale Adaptation le 17 octobre 2024 à Lyon.

Dans le cadre du projet RESAlpes, des journées thématiques sur « les Solutions fondées sur la Nature (SfN) appliquées aux risques gravitaires » ont été organisées par le PARN, IRMa et INDURA, le 19 et 20 novembre 2024 à Saint-Bonnet-en-Champsaur. Cet événement a permis de partager un état des lieux des connaissances scientifiques et techniques sur différents aspects des SfN (outils d'adaptation, prévention des risques de crue, des risques d'érosion et des risques gravitaires, protection pare-blocs et aspects socio-écologiques), puis des retours d'expériences opérationnels alpins et pyrénéens.

Le projet REGARD D'ALTITUDE est un projet de science partenariale associant acteurs professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs en montagne, gardiens de refuge, gardes de parc naturel, agents ONF, secouristes PGHM et CRS...) et acteurs scientifiques travaillant sur les thématiques des risques naturels et des transformations de la montagne dans un contexte de changement climatique. Ce projet suit une logique de science ouverte, l'accès aux bases de données est ouvert à tous mais l'animation du réseau d'observateurs et la valorisation des données sont pensées pour répondre aux besoins et enjeux des professionnels de la montagne.

Le PARN accompagne les collectivités du massif alpin dans l'expérimentation de démarches exploratoires permettant la mise en œuvre de mesures volontaristes et a réglementaires de prévention des risques naturels, par exemple pour diminuer la vulnérabilité de leur patrimoine bâti à l'occasion de travaux de rénovation.

Le PARN et l'AFPCNT (Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques) ont coorganisé le colloque « Le tourisme s'adapte face aux risques : entre adaptation, résilience et attractivité dans un contexte de changement climatique », le 15 octobre 2024 à Grenoble, en partenariat avec la Préfecture de l'Isère, la Métropole de Grenoble, le Commissariat du Massif des Alpes et le Cluster Montagne. Ce colloque a permis d'approfondir la problématique et de diversifier les perspectives sur la gestion des risques dans les activités touristiques, tout en renforçant les dynamiques de réseau entre les acteurs du secteur.

Soutiens



Site internet du PARN

➤ <https://risknat.org/>

1. De l'intérêt majeur d'un projet collectif qui doit faire société autour du PNACC 3

Le PARN salue le contenu à la fois ambitieux et particulièrement opérationnel de ce PNACC 3, qui s'inscrit résolument dans notre besoin collectif, en tant qu'acteurs engagés sur ces questions depuis de nombreuses années. L'esprit général de ce plan rentre en résonance avec notre souci constant d'être en prise avec le temps court de la décision publique des actions, tout en continuant à travailler sur le temps plus long de l'analyse et de la production de la connaissance scientifique.

Cette dualité de temporalité, qui est au quotidien un enjeu majeur avec lequel le PARN doit composer pour permettre de maintenir ce lien décisif entre sciences et territoires dans un contexte changeant, constitue également un enjeu central de ce PNACC 3 à travers son adossement à la TRACC. La prise en compte opérationnelle de ces préoccupations sera un levier pour l'émergence de **projets collectifs « Adaptation » sur les territoires**, qui les engagent véritablement sur de nouvelles trajectoires, pour un renouveau de société à la hauteur des enjeux actuels.

1.1 Confirmer et sécuriser les valeurs fondamentales qui permettront d'accompagner les transformations

Pour le PARN, la reconnaissance de l'ambition du PNACC 3 doit nécessairement passer par la question des **moyens généraux alloués à ce plan** et aux actions de droit commun qui émergeront par effet de levier.

Garantir des territoires apprenants au terme des dynamiques engagées constitue l'enjeu majeur de réussite de ce plan et consacre la nécessité d'indicateurs négociés en amont, et engageant toutes les parties prenantes. Cet aspect, même s'il apparaît dans les documents actuels, est, selon nous, encore insuffisamment « engageant » et « responsabilisant ».

1.2 La méthode de relecture du PNACC 3 suivie par le PARN

Le préalable : s'appuyer sur la **spécificité des territoires de montagne**, dites « sentinelles du climat » dans l'appréhension de l'adaptation au changement climatique, avec i) des **écosystèmes** qui subissent un réchauffement globalement deux fois plus rapide que sur le reste du territoire national et ii) des **vulnérabilités** structurelles et fonctionnelles spécifiques, liées aux contraintes géographiques qui conditionnent fortement l'accessibilité, le fonctionnement et le développement des activités économiques et touristiques des territoires de montagne.

La question de l'**habitabilité** de ces territoires se pose donc avec une acuité accrue face à la multiplication d'**événements extrêmes en cascade** avec mobilisation d'aléas majeurs : dégradation du permafrost, retrait glaciaire, glissements de terrain, éboulements rocheux, instabilité forestière, etc. (cf – l'évènement « **La Bérarde – vallée du Vénéon** » du **21 Juin 2024** , après celui des vallées Vésubie/ Tinée/Roya en octobre 2020, qui bouleversent les référentiels en matière de gestion des risques, d'anticipation / prévention / reconstruction / habitabilité des territoires alpins). Notamment, les problématiques d'**accessibilité** (coupure de routes répétées qui isolent des zones habitées) interrogent la **pérennité de l'action publique telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui**.

Au regard de ces spécificités rapidement esquissées, **le massif alpin constitue donc**, pour l'ensemble du territoire national, **un territoire démonstrateur** dans le cadre du déploiement du PNACC 3. Nous avons par conséquent privilégié d'extraire les mesures qui nous semblent essentielles en tant **qu'effet levier sur le massif alpin** mais également dans leurs capacités à être **démonstratrices pour le territoire national**.

2 - Retenir des axes et mesures d'enjeux majeurs pour le massif alpin

2.1 - Propositions transversales

Le PARN salue l'intégration d'axes transversaux qui consolident une stratégie qui doit nécessairement **dépasser l'écueil des actions en silo sur les territoires**.

➤ **Affirmer l'impératif d'une gouvernance fortement inclusive de l'adaptation**

Pour le PARN, la gouvernance de « l'Adaptation » au sens large doit impérativement être multi-parties prenantes, du privé au public, et intégrer nécessairement la société civile dans sa diversité. Elle doit s'appuyer sur le maillage existant à différentes échelles pour fédérer les différentes dynamiques en cours, en intégrant autant les élus que les services techniques. Par exemple, dans le massif alpin, il faut mettre en synergie les compétences GEMAPI, les démarches de gestion des risques naturels STePRiM » et des TAGIRN (Territoires alpins de gestion intégrée des risques naturels, cf p.1), les réseaux de développement économiques et touristiques (« Espaces Valléens »), les filières agricoles et forestières... L'enjeu est, sans tarder, de **dépasser des clivages encore trop marqués**, tant du point de vue horizontal des thématiques - qui définissent souvent des limites sectorielles entre services - que du point de vue vertical des niveaux de gouvernance et d'organisation territoriale C'est une condition préalable **pour que la question de l'adaptation au changement climatique puisse constituer une véritable opportunité de projet(s) de territoire** qui fasse sens au regard des enjeux qui s'accroissent. Un premier pas pour faire diffuser la mission adaptation dans tous les services, en horizontal comme en vertical serait d'**installer le « Réflexe adaptation » dans toutes les filières de l'action publique**, c'est-à-dire questionner toute décision-action sous l'angle de sa cohérence et de son intrication avec d'autres dans la perspective de l'adaptation.

Pour le PARN, la mise en œuvre des travaux dans le cadre du Plan stratégique d'Adaptation au Changement Climatique du Massif Alpin (PACC¹) piloté par le Comité de Massif des Alpes, constitue une véritable opportunité de faire se rencontrer une démarche ascendante (les travaux du PACC s'appuient sur la consultation des acteurs locaux du massif -scientifiques-élus-experts-associations) et la démarche nationale du PNACC 3.

➤ **Privilégier les actions de prévention**

De manière transversale, nous suggérons d'insister, au sein de chacun des 5 axes, sur l'importance de **privilégier autant que possible toutes les actions de prévention par rapport**

¹ Pour mémoire, la loi Climat et Résilience, votée en août 2021, invitait les Comités de massif à se doter d'un PACC, réelle opportunité pour les membres du Comité de se saisir du sujet de l'adaptation au changement climatique dont les impacts sont particulièrement prégnants sur le massif alpin.

aux actions curatives (les retours d'expérience assurantiels tendent à montrer qu'1€ investi en prévention représente 10 à 100 € économisés en indemnisation de dommages post-événement).

2.2 Focus sur les mesures par axes :

2.2.1- Axe 1 – Protéger la population des effets du changement climatique

Un axe majeur pour le PARN par la prise en compte centrale de la question des risques naturels.

Les mesures retenues assurent la valorisation et la dimension démonstratrices des actions menées depuis de nombreuses années sur le massif alpin, plus particulièrement depuis 2009 avec le déploiement de la Gestion Intégrée des Risques Naturels, **l'accompagnement des territoires, la valorisation des Solutions fondées sur la Nature via la diffusion des connaissances scientifiques et techniques vers les territoires...** Elles confortent leur valeur ajoutée et les inscrivent, par les mesures du PNACC 3, dans une temporalité permettant désormais d'encore mieux optimiser leurs effets.

2.2.1.1. Analyse et propositions du PARN sur les mesures

6 mesures résonnent particulièrement avec les réseaux d'acteurs animés par le PARN : 1, 2, 3, 6, 11, 20

Mesure 1. Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population

Même si les moyens pour la remise en état post-catastrophe sont cruciaux pour la résilience des territoires, il nous paraît stratégique d'**utiliser fortement ces financements pour la prévention**. D'une part il s'agit d'un excellent investissement (les retours d'expérience des assurances évaluent que 1€ investi en prévention = 10 à 100 € économisés en indemnisation), d'autre part il s'agit aussi d'un levier indispensable pour accompagner les territoires dans les démarches forcément « en dehors de la routine » qu'appelle l'impératif d'adaptation.

Proposition spécifique complémentaire :

- *Soutenir spécifiquement les études et l'expérimentation de ces nouvelles approches.*

Mesure 2. Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel

A l'heure où des territoires entiers ou bien des pans d'activité peinent à s'assurer, le rôle de la CCR apparaît central.

Proposition spécifique complémentaire :

- *Faciliter les interactions avec les assureurs dans les territoires, les faire intervenir dans des rencontres multi-acteurs à la fois pour qu'ils se nourrissent des besoins des territoires et que les acteurs des territoires appréhendent les possibilités et limites des évolutions assurantielles.*

Mesure 3. Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques

Il nous semble essentiel de **travailler à une meilleure intégration de tous les acteurs du territoire autour de la prévention des risques** (compétences GEMAPI mais aussi urbanisme, tourisme, ...), dans une logique de mise en cohérence territoriale à toutes les échelles. Cet effort doit comprendre le lien avec les scientifiques, avec une intégration continue des résultats de recherches-actions, pour faire entrer les nouveaux référentiels aléas dans les plans et actions de prévention.

Proposition spécifique complémentaire :

- *Articuler les dispositifs de vigilance régionaux / nationaux (APIC, Vigicrue, Vigicrue Flash) avec les systèmes de surveillance et d'alerte locaux (SDAL) gérés par les collectivités (ex. CCVUSP).*

Mesure 6. Protéger la population des risques glaciaires et périglaciaires

Les moyens opérationnels du plan national de prévention des ROGP - orchestré par le ministère de la Transition Ecologique depuis 2023 - doivent être confirmés, en favorisant les occasions d'échange avec les élus et les techniciens des territoires alpins dans une logique de transversalité et en appuyant les dispositifs locaux de gestion de ces risques émergents.

Proposition spécifique complémentaire :

- *Développer l'observation participative en s'appuyant sur les acteurs socio-économiques de la montagne (guides de haute montagne, gardiens de refuge, agents des parcs nationaux...) pour acquérir de la donnée récente sur les aléas d'origine glaciaire et périglaciaires, moins documentés que d'autres types d'aléas, et pouvoir ainsi caractériser leur évolution (voir démonstrateur du projet Regard d'Altitude : <https://rgalt.osug.fr/>)*

Mesure 7. Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation

Il existe une spécificité des forêts alpines qui ont également des rôles de protection contre les aléas gravitaires (éboulements et avalanches). Ces multi-fonctionnalités doivent être cartographiées pour être prises en compte administrativement dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire et elles demandent une gestion forestière particulière (sylviculture de montagne). Enfin, cette gestion est à combiner efficacement avec la DFCL car si la forêt brûle, son action protectrice disparaît !

Propositions spécifiques complémentaires :

- *Faire diffuser les bonnes pratiques de compromis de gestion forestière permettant d'assurer un équilibre entre tous les rôles écosystémiques de la forêt ; promouvoir une approche multi-fonction (piste d'exploitation et DFCL) adaptée aux enjeux et configurations locales (ex : desservir les maisons isolées mais ne pas quadriller le territoire pour ne pas défigurer un paysage patrimonial (cf PNR des Baronnies) ;*
- *Favoriser l'implication dans des activités concrètes type actions "sans regret" qui servent plusieurs objectifs dont la DFCL.*

Mesure 20. Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature

Nous observons régulièrement que les SfN ne sont pas encore suffisamment connues dans les collectivités locales, que ce soient des techniciens ou des élus, en particulier en ce qui concerne les SfN appliquées aux risques gravitaires. Nous confirmons la nécessité de mieux les faire connaître, en insistant sur les co-bénéfices, mais en reconnaissant également les limites qu'elles peuvent connaître et en mettant en avant les possibilités d'allier solutions grises et SfN (pour répondre aux problématiques de temporalité). Des actions sont en cours de déploiement en ce sens - avec des études comparatives des modèles financiers/économiques et en sciences humaines et sociales – et méritent d'être soutenues.

Proposition spécifique complémentaire :

- *Développer avec les scientifiques les applications des SfN aux risques gravitaires ;*
- *Promouvoir les bonnes pratiques auprès des techniciens et des élus des collectivités à travers des webinaires, des journées techniques en salle et des visites de terrain.*

2.2.1.2 - Les recommandations pour faire levier au-delà des propositions

- ✓ Favoriser les dynamiques de gestion intégrée des risques naturels à toutes les échelles (commune, intercommunalités, massif), en s'appuyant sur les dispositifs existants TAGIRN et STePRiM.
- ✓ Renforcer la mise en réseau des territoires porteurs de démarches intégrées STePRiM / TAGIRN pour faire émerger les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées, les partager et générer une dynamique vertueuse.
- ✓ Développer l'observation participative pour acquérir de la donnée récente sur les aléas, que ce soit en haute montagne (risques glaciaires et périglaciaires), le long des torrents (spécificités des crues torrentielles qui échappent aux outils de vigilance type Vigicrue), ou en forêt (pour détecter au plus tôt les départs de feu)...L'intérêt est triple, à la fois i) de sensibiliser les « observateurs » (habitants, pratiquants des activités de pleine nature, acteurs socio-économiques des territoires), ii) d'offrir de la donnée en temps réel pour alimenter l'aide à la décision en gestion de crise (avec des limites mais de vrais potentialités), iii) alimenter les bases de données à long terme pour enrichir les travaux scientifiques.

2.2.2 - Axe 2 – Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

La vision systémique des territoires est indispensable pour augmenter leur résilience face à des défis comme le changement climatique qui menace simultanément plusieurs composantes essentielles de leur fonctionnement, avec des phénomènes complexes ou en cascade difficilement scénarisables. La chaîne d'interactions complexes qui caractérise ces effets systémiques nécessite une prise en compte des enjeux d'adaptation qui soit transversale aux différents « secteurs » de notre société, trop habitués à fonctionner et à se concevoir « en silos ». Elle demande aussi une animation permanente pour échanger les informations pertinentes au-delà des réseaux habituels.

2.2.2.1. Analyse et propositions du PARN sur les mesures

6 mesures résonnent particulièrement avec les réseaux d'acteurs animés par le PARN sur le Massif Alpin : 22, 23, 24, 25, 26, 30

Mesure 22 : Mettre à disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique

Même en voulant bien faire, il est difficile pour un acteur du territoire de distinguer, dans son domaine, parmi les solutions apparentes dont il dispose, celles qui relèvent de l'adaptation de celles qui pourraient amener à une forme de mal-adaptation par leurs effets induits (en amont pour leur réalisation ou en aval par leurs conséquences croisées). C'est particulièrement le cas pour l'aménagement du territoire, si fortement couplé avec les thématiques de mobilité et d'habitabilité.

Propositions spécifiques complémentaires :

- *Elargir les « Parcours transition » des agents de l'Etat aux fonctionnaires des collectivités ;*
- *Renforcer l'intégration de la question des risques dans les PCAET.*

Mesure 23. Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique

A l'échelle du Commissariat du Massif Alpin, la création d'un groupe de travail Risques Naturels, qui va réunir des membres des différentes commissions et des personnalités qualifiées, offre l'opportunité d'alimenter ces commissions (Espace et Urbanisme, Développement des Produits de Montagne, Transport et Mobilité, Commission Permanente) en recommandations réellement transversales. Mobilisés dans l'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique, ces avis éclaireront les débats sur les orientations souhaitables de l'action publique sur le massif alpin au sein de cette instance pluri-acteurs qu'est le comité de massif des Alpes.

Propositions spécifiques complémentaires :

- *S'assurer que les travaux du PACC seront tous basés sur la TRACC ;*
- *Assurer un lien cohérent entre les différents PACC locaux et le PNACC 3.*

Mesure 24. Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans toutes les normes techniques

Dans les collectivités, les Maîtres d'Ouvrages font face aujourd'hui à une multiplication de normes techniques « en silo », souvent dictées par les obligations assurantielles et juridiques des bureaux d'études et entreprises, qui complexifient le travail sur le terrain. L'intégration des enjeux de l'ACC peut être une opportunité à saisir pour faire avancer les normes techniques vers d'avantage de cohérence entre elles et d'intégration multi-facteurs : décroiser pour permettre des effets leviers et des co-bénéfices.

Propositions spécifiques complémentaires :

- *Intégrer plus systématiquement les Maîtres d'Ouvrage dans les groupes de travail de révision des normes techniques.*

- *Profiter des travaux réalisés dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (ex. rénovation énergétique du bâti, réaménagement urbain pour limiter les îlots de chaleur...) pour réaliser d'autres travaux permettant d'améliorer la prévention des risques (renforcement parasismique du bâti, ouverture de zones de divagation de l'eau...). Par exemple, quand une collectivité engage une démarche volontariste pour adjoindre des co-bénéfices de réduction des risques sismiques à des travaux programmés de rénovation (par exemple énergétique), il est possible de s'affranchir de l'impératif de « mise aux normes sismique » dont le coût dissuade souvent l'action et de choisir l'objectif de sécurité qui assure un « rendement » optimal. C'est le cas de la démarche de renforcement sismique volontaire, pragmatique et « opportuniste » de la ville de Grenoble que le PARN accompagne. Ce type de démarche, si elles étaient mieux connues et acceptées, démultiplieraient l'efficacité de l'investissement public.*

Mesure 25. Lancer la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales **et Mesure 26.** Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire

Pour être véritablement efficace à l'échelle des collectivités, la mission d'adaptation devrait être la plus élargie possible, en intégrant des expertises locales légitimées. Le PARN a eu depuis 2006 le souci d'intégrer le changement climatique dans toutes ses réflexions (avec l'assise de son Conseil Scientifique et Technique) ; c'est également le cas d'autres structures locales qui accompagnent les collectivités.

Propositions spécifiques complémentaires :

- *Au niveau du Massif Alpin, la mise en cohérence des démarches GIRN / STePRiM avec les plans d'adaptation des collectivités peut être assuré par le PARN ;*
- *Les démarches territoriales GIRN / STeRiM / Espaces Valléens pourraient être labellisées au filtre de l'adaptation au changement climatique.*

Mesure 30. Assurer la résilience des transports et des mobilités

Du fait de l'exposition à de nombreux aléas (chutes de blocs, glissements de terrain, avalanches, crues torrentielles) couplée aux problématiques d'accès unique à de nombreuses vallées, la résilience des infrastructures de transport est un des facteurs clés de l'habitabilité des territoires de montagne. De ce fait, les Maîtres d'ouvrage travaillent depuis longtemps sur cette question, à la fois individuellement au sein de chaque collectivité mais également collectivement au sein de réseaux dynamiques (ex. « Clubs risques » animés par le Cerema ; réseau des MOA gestionnaires d'infrastructures soumises à des risques gravitaires, animé par le PARN et le Cerema dans le cadre du Projet National C2ROP qui regroupe des Conseils Départementaux, des Métropoles, des DIRE, des gestionnaires d'autoroutes...). Le changement climatique est un paramètre supplémentaire, qui vient questionner la pérennité des modes de gestion mis en œuvre, et qui est adressé quasi-systématiquement au cours des rencontres de ces réseaux : les problématiques de résistance structurelle des infrastructures (fonte de la couche d'enrobé des chaussées ou dégradation par le gel-dégel, déformation des rails de train sous l'effet des fortes chaleurs...) sont aujourd'hui intégrées aux préoccupations d'exposition aux aléas.

Propositions spécifiques complémentaires :

- Favoriser les dynamiques de réseau pour faire diffuser localement les préconisations nationales et faire remonter les bonnes pratiques ;
- Faire participer l'Etat à ces réseaux d'acteurs pour assurer une cohérence nationale.

2.2.2.2 -Les recommandations pour faire levier au-delà des propositions

Au regard de l'évolution actuelle des aléas et des vulnérabilités, la **question du risque acceptable** est devenue centrale. Le risque acceptable est le niveau de risque qu'un organisme est prêt à supporter au regard de ses obligations légales et de sa propre politique. Pour un Maître d'ouvrage, il s'agit concrètement du niveau de risque au-dessus duquel il engagera une démarche de mitigation. Le seuil du risque acceptable devrait être défini par les instances décisionnelles. Mais le plus souvent, ce niveau n'est pas clairement défini, aussi bien à l'échelle nationale que locale. Il est donc nécessaire de s'accorder collectivement sur un cadre d'analyse avec des lignes directrices cohérentes et homogènes concernant les niveaux de risque acceptable : pour de nombreux maîtres d'ouvrage c'est aujourd'hui une condition sine qua non de l'adaptation au changement climatique.

- ✓ S'appuyer sur les initiatives engagées (ex. groupe de travail du Projet National C2ROP2) pour adresser au niveau national la problématique du risque acceptable face aux phénomènes naturels.

2.2.3 Axe 3 – Adapter les activités humaines : assurer la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4°C

Analyse et propositions du PARN sur les mesures

Mesure 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme culturel, de montagne, littoral et nautique

Le tourisme est une composante clé de l'économie d'une part importante du massif alpin. Cette économie est contrainte de s'adapter fortement dans les années à venir sous la pression de plusieurs défis : 1) la raréfaction continue et programmée du couvert neigeux et des conditions propices à la fabrication de neige de culture (froid et coût énergétique) 2)) la perte d'acceptation sociale de certaines pratiques comme la création de retenues collinaires pour alimenter la création de neige de culture, 3) la difficulté croissante à maintenir des accès fiables aux fonds vallées impactés par des risques naturels d'intensité croissante...

Des réflexions transversales et inclusives comme les Etats Généraux de la transition du tourisme en montagne permettraient de co-construire et de mettre à jour périodiquement une vision partagée de l'avenir du tourisme alpin. Le séminaire « Risque & Tourisme » co-organisé par le PARN et l'AFPCNT le 15 octobre 2024 à Grenoble participe de cet effort (<https://risknat.org/deuxieme-edition-du-colloque-risques-tourisme/>). Charge ensuite aux instances locales, régionales et nationales d'organiser la diffusion de ces idées et perspectives dans les différentes instances de programmation territoriales et sectorielles. Le PACC en est l'occasion et le groupe de travail Risque peut y aider.

2.2.4- Axe 4 – Protéger notre patrimoine naturel et culturel

2.2.4.1. Analyse et propositions du PARN sur les mesures

Mesure 42. Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

S'appuyer sur les aires protégées et donc ne pas les sacrifier pour des projets d'aménagement à court terme (type retenue collinaire pour de la neige de culture). Les structures type Parc National ou Conservatoires d'espaces naturels départementaux sont des partenaires de projets collaboratifs intégrant l'adaptation au CC, leur expertise pourrait être mieux mise à profit en les associant aux projets d'aménagement. (cf partenariat du projet Regard d'Altitude).

Proposition : valoriser les structures d'interfaces reconnues sciences-territoires

3.2.4.2 -Les recommandations pour faire levier au-delà des propositions

- ✓ Inscrire le respect de la biodiversité en réflexe transversal car l'adaptation est un stress et les écosystèmes variés résistent mieux au stress.

2.2.5-Axe 5 – Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

2 mesures résonnent plus particulièrement avec les réseaux d'acteurs animés par le PARN sur le Massif Alpin : 45 et 49

Analyse et propositions du PARN sur les mesures

Mesure 45. Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter

Les techniciens (publics ou privés) n'ont souvent pas suffisamment le temps de se tenir informés au jour le jour de la production scientifique en général, et celle sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter en particulier. Il faut donc à la fois mobiliser fortement les ressources scientifiques sur ces sujets et en favoriser l'appropriation. Cela passe par des financements souples pour la recherche-action co-construite et l'expérimentation mais aussi la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques (séminaires, webinaires, plateformes numériques de partage...).

Propositions spécifiques complémentaires :

- *Valoriser les structures d'interfaces reconnues sciences / territoires.*

Mesure 49. Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'Etat

La formation « Mon parcours transition écologique », qui s'est adressée aux 25 000 cadres supérieurs de l'État, devrait s'achever fin 2024. D'après les retours que nous avons eus

des agents formés, si l'objectif de prise de conscience et d'amélioration des connaissances est plutôt bien atteint, celui du passage à l'action semble plus fragile. Pour le PARN, cela tient en partie au faible nombre de visites techniques qui ont pu avoir lieu : c'est en voyant sur le terrain des exemples concrets de bonnes pratiques, et en échangeant avec les acteurs locaux porteurs de ces exemples, que la possibilité d'action prend forme.

Propositions spécifiques complémentaires :

- *Conforter les moyens alloués à la formation « Mon parcours transition écologique », en accordant une place importante aux visites techniques ;*
- *Ouvrir ce parcours aux agents de terrain non-cadres ainsi qu'aux agents de la fonction publique territoriale.*